



TWINSCORP S.A.S.

9 B rue de Dous Bos
64600 ANGLET

SIRET : 830087995 00015

DOSSIER DE CALCULS

CRÉDIT IMPÔT D'INNOVATION

ANNÉE 2018

SOMMAIRE

	PREAMBULE
I	ÉLIGIBILITÉ DE L'ENTREPRISE (CII)
II	FRAIS DE PERSONNEL (CII)
III	AUTRES FRAIS (CII)
IV	VALORISATION FISCALE (CII)

PREAMBULE

Twinscorp est une entreprise créée en 2017 dont les activités sont orientées autour des sports outdoor sur une segmentation de luxe et structurées en Bureau de Design.

Le projet a été initié par Vanessa Pretotto et Laurent Jaurey autour d'une idée simple à la base, qui s'avère au final être un produit innovant, positionné sur un marché de niche et réalisé avec des matières et des procédés innovants.

Le premier produit à concevoir est un SUP ⁽¹⁾ (Stand Up Paddle) aux volumes et formes entièrement repensés. Le souhait est que l'innovation soit présente dans tous les sous-ensembles, d'un point de vue ergonomie, matériaux innovants 100% recyclable, fonctionnalités, car le SUP sera totalement transparent afin de voir parfaitement sous le produit de jour comme de nuit, car l'ensemble devra embarquer de l'énergie, de l'électronique et de l'informatique, pour éclairer les fonds marins, photographier ou filmer, il est un objet connecté, il pourra relever des positions géographiques, relever les performances, envoyer des informations à la personne installée sur le SUP ou à une personne à distance.

Un SUP classique, rigide ou gonflable
Crédit photo : www.bienetre-et-sante.fr



Le SUP qui sera développé par TWINSCORP
Représentation 3D réalisée en interne



Les compétences respectives de l'équipe fondatrice sont très complémentaires. Laurent, 15 ans d'expériences entrepreneuriales, développement de produits innovants, et Vanessa, 10 ans d'expériences dans le développement de projets industriels, leur association naturelle préfigure dans ce projet d'envergure à tous niveaux.

En 2018, pour mener au mieux ce projet de création de SUP innovant, l'équipe va s'organiser et se répartir les tâches :

Vanessa Pretotto : administratif, études de marché, relations commerciales, veille concurrentielle, relations partenaires, gestion des projets

Laurent Jaurey : design, conception et développement des prototypes, essais, relations avec les fournisseurs et sous-traitants

(1) Le stand up paddle aussi nommé SUP, ou simplement paddle, est un sport qui consiste à ramer debout, sur une grande et large planche (plus grande qu'une planche de surf), avec une pagaie (paddle). Il existe différentes catégories de planches pour répondre aux différentes attentes : balade, surf, course, pêche, rivière.

Devant les cahiers des charges techniques et fonctionnelles, de nombreuses contraintes mécaniques ont été relevées et la suite du projet ne pouvait s'effectuer qu'avec des moyens et des compétences complémentaires.

L'équipe s'est rapprochée du Groupement de Recherche ARKEMA de Lacq (64) avec qui un contrat de partenariat a été signé afin de mener conjointement les recherches de matériaux, de mise en œuvre des matières, d'assemblages et d'imaginer les futures productions. Le contrat prévoit également la propriété industrielle qui sera répartie entre TWINSORP et ARKEMA.

Pour la légitimité du futur produit, l'équipe a établi des relations avec le Cluster de la glisse EuroSIMA afin de faire connaître le projet auprès des professionnels de la glisse et des médias.



En 2018, TWINSORP se structure autour de pôles :

- Un pôle R&D / Innovations qui assurera :
 - la conception et le développement du SUP et des accessoires
 - la gestion des innovations / versionning (position de monopole pérennisée par l'innovation...)

- Un pôle commercial qui assurera la création et la gestion de la première marque LUXE de ce segment.

Pour sublimer le futur produit, une marque est lancée LOEVA ⁽²⁾

LOEVA

(2) LOEVA est une marque déposée au nom de TWINSORP le 8 août 2018 et publiée le 31 août 2018 (BOPI 2018-35) pour la classification de Nice : 9, 25, 28, 41

I - ÉLIGIBILITÉ DE L'ENTREPRISE (CII)

A/ CONTEXTE

- Au regard des études et des développements effectués par l'Entreprise durant l'année 2018, il a été analysé les possibilités d'éligibilité aux dispositifs CIR (Crédit Impôt Recherche) et CII (Crédit Impôt Innovation).
- Il a été admis que les travaux n'apportaient pas pour le moment toutes les assurances de qualifications requises à l'obtention d'un CIR en l'actuel état d'avancement. Il est apparu complexe de démontrer catégoriquement que les travaux de recherche comportaient d'incontestables verrous technologiques à résoudre au regard de l'état de l'art.
- A contrario, un projet s'articule autour de nouveaux produits et leurs prototype qui n'ont jamais encore été mis sur le marché et comportent des performances supérieures à l'existant.
- **L'entreprise ne peut donc prétendre en 2018 au CIR mais légitimement à l'obtention du CII.**

B/ PROJETS INNOVATION (CII)

Projet 1 - Conception et développement d'un nouveau SUP - vers 1

Projet 2 - Conception et développement d'un nouveau SUP - vers 2

Projet 3 - Conception et développement d'un caisson étanche pour le SUP

- Les projets sont décrits dans une note de synthèse 2018 qui met en avant les éléments indispensables à la compréhension de la demande CII :
 - Présentation de la société
 - Présentation du projet
 - Travaux de recherche
 - Caractères innovants
 - Avantages concurrentiels
- Au regard des textes en vigueur (Article 71 de la loi 2012 – 1509 du 29 Décembre 2012), il est démontré que les projets sont dotés de performances supérieurs sur les plans suivants :
 - Plan technique
 - Plan ergonomique
 - Plan de ses fonctionnalités
 - Plan de l'éco-conception
- Les avantages techniques du produit LOEVA ont fait l'objet d'une étude scientifique menée ainsi que des tests par le Groupement de Recherche ARKEMA de Lacq (64)

C/ LES INTERVENANTS INNOVATION (CII)

- Les travaux ont été menés conjointement par Laurent JAUREY et Vanessa PRETOTO, fondateurs de l'Entreprise TWINSCORP

- Il a été vérifié que le chef de projet possède les qualifications requises au regard des textes en vigueur (Guide du Ministère 2018 – Page 15 et 16). Il est à noter que ces qualifications sont indispensables au CIR mais non explicitées dans le cas d'un CII.

<u>Chef de Projet</u> V. PRETOTO Entrée le 01.08.18	<u>Qualification</u> Master 2 Expériences : projets industriels
<u>Responsable R&D / Innovation</u> L. JAUREY Entrée le 01.08.18	<u>Qualification</u> Master 2 Expériences : composites, design produits

- Les temps d'intervention sur le projet ont été relevés sur les documents statistiques internes élaborés par mois et par collaborateur.

<u>Intervenants</u>	<u>Projet 1</u>	<u>Projet 2</u>	<u>Projet 3</u>	<u>TOTAL</u>
• V. PRETOTO	113 H	132 H	33 H	298 H
• L. JAUREY	160 H	262 H	214 H	636 H

Le relevé des heures sont annexées à ce document.

➔ Il est à noter que les heures de Vanessa PRETOTO ont été relevées en 2018 afin de valoriser le travail effectué dans un cadre purement comptable, mais ses heures ne rentrent pas dans le calcul du CII car V. PRETOTO n'était pas salariée de l'entreprise durant la période considérée.

II - FRAIS DE PERSONNEL (CII)

A - CONTEXTE

- Les calculs ont été effectués à partir des données suivantes :
- Salaires = « cumul brut » sur bulletin de paie – Décembre 2018
- Charges patronales = « Ratio sur bulletin de paie Décembre 2018 (Charges patronales / Total brut).

Soit pour : L. JAUREY : 40,2 % du brut (1.833 € / 4.558 €)

- Il est à préciser que les charges patronales ont ensuite été diminuées des taxes assises sur les salaires, tel que défini à l'article 66 du BOI n°27 du 8 Février 2000 (apprentissage, construction, formation et transport). En outre, au regard des précisions apportées lors d'une consultation publique du 1^{er} au 12 Avril 2015, et détaillées dans le Guide du Ministère, il a également été déduit : FNAL/CET/APEC/CDS (soit un total de 2% des salaires Bruts).

- La proratisation des coûts salariaux a été calculée à partir de la base annuelle d'heures travaillées prenant en compte l'embauche au 1er août 2018 :

- L. JAUREY : 758 H / an (35 H x 21,65 semaines)

B - CALCULS

INTERVENANTS	HEURES R&D / AN	SALAIRES + CHARGES - TAXES	COÛT R&D
Laurent JAUREY Entrée le : 01/08/18	636 H	Heures travaillées : 758 H Heures Innovation : 636 H Cumul Salaire brut : 22.636 € Charges : 8.967 € – 357 € Coût : 31.246 € x (636 H / 758 H)	26.217 €
Vanessa PRETOTO Entrée le : 01/08/18	NON CONCERNEE EN 2018		
TOTAL			26.217 €

FRAIS DE PERSONNEL CII	26.217 €
-------------------------------	-----------------

III - AUTRES FRAIS (CII)

A - MATERIEL R&D / INNOVATION (CII)

- Il a été analysé systématiquement tous les postes des immobilisations au 31 décembre 2018 et il a été exclu d'office tous les matériels et mobiliers de bureau (hors champ d'application au CIR et CII).

- Il n'a été retenu que les matériels qui ont été utilisés de façon significative dans le cadre des projets Innovation. Les dotations ont été proratisées (80%) considérant que les matériels ont pu servir à d'autres frais que les travaux d'innovation (Gestion, Administration, autres besoins techniques...).

- Le montant des dotations considérées se reparti de la façon suivante en 2018 :

- 60% pour le projet N°1
- 10% pour le projet N°2
- 30% pour le projet N°3

CODES	MATERIELS	DATE	VALEURS	DODATIONS
00014	CABINE PROTO COMPOSITES	11.10.18	3.457 €	156 €
00008	APPLE IPAD / Laurent JAUREY	22.08.18	2.386 €	173 €
00030	APPLE IMAC / Laurent JAUREY	05.09.18	2.588 €	168 €
			TOTAL	497 €
			CII (80%)	398 €

FRAIS DE MATERIELS R&D / INNOVATION (CII)	398 €
------------------------------------------------------	--------------

B - FONCTIONNEMENT (CII)

Depuis la Loi de Finances 2011, les frais de fonctionnement sont désormais fixés forfaitairement à 50% des dépenses de personnel et 75% des dotations retenues dans le calcul du CIR / CII
Ces frais comprennent notamment les dépenses administratives et de secrétariat.

Ainsi, pour l'entreprise, les frais de fonctionnement s'établissent à :

- Pour les Frais de Personnel : 26.217 € x 50% = **13.108 €**
- Pour les dotations : 398 € x 75% = **298 €**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13.406 €
--------------------------------	-----------------

C - BREVETS (CII)

Il n'a été constaté aucun dépôt ou maintenance de brevet durant l'année concernée et lié aux travaux de R&D.

Il est à noter que les frais de dépôt de modèles et dessins sont concernés par la mesure.

En outre, l'entreprise n'a pas acquis de brevets pour être utilisés dans le cadre de ses recherches dont les dotations aux amortissements seraient à prendre en considération dans les présents calculs.

Enfin, l'entreprise n'a pas engagé de frais dans le cadre de défense de brevets, de dessins ou modèles (actions en contrefaçon).

DEPOT ET MAINTENANCE DE BREVETS / DESSINS / MODELES	0 €
DOTATION ACQUISITION DE BREVETS	0 €
DEFENSE DE BREVETS / DESSINS / MODELES	0 €

D - SOUS-TRAITANCE

- Dans le cadre du CII, il est à noter que seuls les coûts émanant d'Entreprises ou bureau d'études et d'ingénieurs agréés par le Ministère de la Recherche peuvent être comptabilisés.

Il est à noter que TWINSCORP a fait intervenir pour les études, la société OUTERCRAFT à Bayonne qui est un bureau de design pour retravailler divers éléments du SUP pour un montant de 11.647,50 euros.

Ainsi que l'entreprise SOPLAMI pour un montant de 15.247,97 euros.

Cependant ces entreprises ne sont pas agréées, nous ne prenons pas ces montants dans nos calculs.

- Il n'a pas été constaté d'interventions d'organismes agréés dans le contexte des projets d'innovation sur l'année 2018.

SOUS-TRAITANCE	0 €
-----------------------	------------

E - SUBVENTIONS (à déduire)

- Il a été vérifié que l'Entreprise n'avait perçu aucune subvention durant l'année dans le cadre de ses travaux d'Innovation.

SUBVENTIONS (à déduire)	0 €
--------------------------------	------------

IV - VALORISATION FISCALE (CII + CIR)

DÉPENSES CII	ANNÉE CIVILE 2018
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES MATÉRIELS R&D / INNOVATION	398 €
DÉPENSES DE PERSONNEL	26.217 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	13.406 €
DÉPENSES DE BREVETS	0
DÉPENSES DE DESSINS ET MODÈLES	0
DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE (organismes Agréés)	0
TOTAL	40.021 €
TOTAL PLAFONNE	0
SUBVENTIONS	
SUBVENTIONS PUBLIQUES ENCAISSEES (à déduire)	0
SUBVENTIONS PUBLIQUES REMBOURSEES (à ajouter)	0
TOTAL NET	40.021 €

DETERMINATION DU TAUX DU CII	20%
MONTANT DU CRÉDIT IMPOT INNOVATION 2018	8.004 €